

SIEOM : à partir du 15 janvier 2024, ça bouge dans vos bacs !

Le passage des collectes s'ajuste et le geste de tri évolue. Les bacs d'ordures ménagères seront vidés une semaine sur deux, comme les bacs jaunes.

Pourquoi cet ajustement ?

Le tri de l'ensemble des emballages couplé à l'obligation de tri à la source des biodéchets permet de réduire significativement la quantité d'ordures ménagères jetée dans le bac vert. En améliorant le geste de tri, en favorisant le bac jaune et le compostage, la poubelle verte peut ainsi être collectée tous les quinze jours.

Par ailleurs, en réduisant les kilomètres parcourus par nos bennes de collecte, nous contribuons à diminuer notre impact sur l'environnement :

Moins de kilomètres parcourus = moins de CO2 émis.

Cette nouvelle organisation va permettre également de simplifier votre agenda en collectant les bacs vert et jaune le même jour, en alternance. Pour exemple, la collecte du bac vert s'effectue le lundi en semaine A et la collecte du bac jaune le lundi en semaine B.

Notre budget est fortement altéré par les hausses de carburants et les taxes prélevées par l'État. Ce changement réduit le nombre de collectes stabilisant ainsi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le saviez-vous ?

Suite à l'obligation de tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, votre poubelle verte peut diminuer de 27%.

Demandez votre composteur ! Vous pouvez le récupérer auprès du SIEOM. Faites la demande sur sieom-mer.fr/nous-contacter.

Pour tout savoir sur son utilisation, téléchargez le guide du compostage individuel sur sieom-mer.fr/compostage.

Comment mieux trier vos ordures ménagères ?

En changeant nos habitudes, chacun peut réduire le volume de son bac vert. La moitié de ce qui est actuellement jeté dans le bac vert pourrait être trié !

A noter : à partir du 1^{er} janvier 2024, l'intégralité de vos papiers se trie dans le bac jaune.

Abonnez-vous à la page Facebook du SIEOM et téléchargez l'application SIEOM Infos.

